

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du Conseil d'Administration
Du 24 novembre 2022 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Présents : Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, M. Jacky CANEPA, Mme Véronique GROSSIER, Mme Charline LEHMANN, M. Joël GROSJEAN.

Représentants des associations : Mmes Christine PÊCHEUR (Croix Rouge Française), Sylvie CONRAUX (UDAF), Yonny LUCAS (ADAVIE), Joëlle HUMMEL (Vittel Accueil) et Sylvie DUVERGEY (les Restos du Cœur).

Excusés ayant donné procuration : M. Franck PERRY, Président, à Sylvie VINCENT, Mme Françoise PIGENEL (association AIR) à Joël GROSJEAN.

Excusés : Denise MAIRE, Patrick FLOQUET, Nicole GEORGES (ADMR), Geneviève GUNEY (association l'Escale).

Absent : M. Didier FORQUIGNON.

Secrétaire de séance : M. Jacky CANEPA.

Après avoir présenté les excuses de Monsieur le Président pour son absence, Sylvie VINCENT, en sa qualité de Vice-présidente, assure la présidence de la séance.

Madame la Vice-présidente souhaite la bienvenue à Madame Sylvie DUVERGEY, nouvelle représentante des restos du Cœur.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2022

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2022.

2) Partenariat avec la mutuelle Victor Hugo

L'accès aux soins et à la santé est problématique pour beaucoup de personnes qui ne souscrivent pas à une complémentaire santé car le coût de l'adhésion est souvent trop élevé. Aussi, dans l'objectif de permettre au plus grand nombre d'avoir cet accès aux soins, le CCAS a souhaité mettre en place une mutuelle offrant de nombreuses garanties à un tarif attractif.

Après consultation de divers organismes sur les conditions et tarifs proposés, un partenariat peut être mis en œuvre sans aucune participation financière du CCAS.

Dans ce cadre, la mutuelle vosgienne Victor Hugo a répondu favorablement à la consultation lancée par le CCAS. Forte de ses cinquante ans d'existence et d'expertise, elle propose l'adhésion à un contrat santé collectif à caractère facultatif sur le territoire de Vittel.

La garantie « Frais Santé » à adhésion facultative sera réservée aux habitants ayant leur domicile principal sur Vittel. Les agents de la commune et du CCAS, ainsi que leurs familles, pourront aussi, à titre personnel, y souscrire.

Afin de définir les conditions et les modalités de partenariat entre le CCAS de Vittel et la mutuelle Victor Hugo, il convient de préciser les engagements de chacun dans le cadre d'une convention de partenariat. La convention prévoit notamment la mise en place de permanences régulières par un conseiller de la mutuelle.

Le CCAS s'engage à accompagner la mutuelle dans une opération d'information-communication à destination du public, et organise à cet effet une réunion d'information le lundi 19 décembre 2022 à 18h au Salon d'Honneur de la mairie de Vittel.

Madame la Vice-présidente souligne l'offre intéressante proposée par la mutuelle Victor Hugo et se félicite de sa proximité, son siège étant situé à Épinal. Elle informe également de la signature du contrat de partenariat entre le CCAS et la mutuelle Victor Hugo le mardi 13 décembre 2022 à 16h30 à la Maison Ressources en présence de la presse.

Joëlle HUMMEL craint une augmentation des cotisations dès la deuxième année.

Sylvie CONRAUD souhaite connaître la durée du partenariat.

Madame la Vice-présidente répond que le contrat est conclu pour une période d'un an, et sera reconductible tacitement. Un point avec la mutuelle sera fait chaque année afin d'apprécier les résultats techniques du contrat. Si un déséquilibre entre les cotisations et les prestations est constaté, il conviendra de réajuster les garanties contractuelles.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve l'adhésion à la mutuelle Victor Hugo, approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le CCAS et la mutuelle Victor Hugo et autorise Monsieur le Président à signer les documents joints en annexe.

3) Modification du dispositif de la bourse au permis de conduire

Afin de favoriser l'accès au permis de conduire, le Centre Communal d'Action Sociale de Vittel a mis en place, en 2014, le dispositif de la bourse au permis pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Par délibération en date du 13 juin 2019, le CCAS a étendu le dispositif aux jeunes mineurs de 16 et 17 ans pour les aider également à financer leur permis de conduire dans le cadre de la conduite accompagnée.

Dans la perspective d'inclure les jeunes de 15 ans, le CCAS propose de ne proposer qu'un seul dispositif commun aux jeunes de 15 à 25 ans résidant à Vittel, avec une participation s'élevant à 500 € en contrepartie de 40 heures de citoyenneté.

Après validation du dossier de candidature par la commission d'attribution, le jeune devra s'inscrire dans l'une des trois auto-écoles de Vittel, partenaires du dispositif.

Madame la Vice-présidente rappelle les conditions des précédents dispositifs, à savoir 650 € pour 50 heures de bénévolat concernant les jeunes de 18 à 25 ans, et 420 € pour 35 heures de bénévolat pour les jeunes mineurs de 16 et 17 ans. Elle a souhaité simplifier le dispositif de la bourse au permis de conduire et permettre aux jeunes mineurs de 15 ans d'adhérer au dispositif en suivant les recommandations de Jeunesse et Sports.

Sylvie CONRAUD souhaite connaître la différence entre des heures de bénévolat et des heures citoyennes.

Madame la Vice-présidente répond que les heures citoyennes ont une utilité sociale puisqu'elles sont réalisées dans une structure associative ou un organisme d'intérêt général comme les services municipaux. Les jeunes seront encadrés et pourront effectuer leurs heures pendant les vacances scolaires, mais aussi lors des animations organisées par la ville les samedis ou les dimanches. Seules les heures de nuit sont interdites pour les mineurs.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve ce nouveau dispositif de bourse au permis de conduire aux jeunes de 15 à 25 ans selon les modalités ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de la bourse.

La dépense correspondante sera imputée au c/6562 « Aides ».

4) Finances – Décision modificative N°1

Suite à la revalorisation du point d'indice de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022, et de l'augmentation significative du montant des aides accordées, il est nécessaire d'ajuster les crédits de l'exercice 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Chap.	Article/Fonction	Libellé	Crédits votés	DM	Total
011	6257/613	Réceptions	15 000,00	- 4 000,00	11 000,00
012	64111/02	Personnel titulaire rémunération principale	104 500,00	+ 2 000,00	106 500,00
65	6562/5234	Aides	15 000,00	+ 2 000,00	17 000,00
Total dépenses de fonctionnement			307 000,00	+ 00,00	307 000,00

Le chapitre 011 : - 4 000 € à l'article 6257 correspondant au repas des aînés organisé cette année en juin dont la dépense moins importante que prévu s'élève à 7 600,00. Ce prélèvement de 4 000 € permet de financer les dépenses supplémentaires ci-après.

Le chapitre 012 : + 2 000 € à l'article 64111 correspondant à la rémunération du personnel titulaire dont le montant doit être augmenté suite à la revalorisation du point d'indice.

Le chapitre 65 : + 2 000 € à l'article 6562 correspondant aux aides accordées aux bénéficiaires d'un dispositif mis en place par le CCAS tout au long de l'année, notamment le carnet 1^{er} sourire et Je cuisine pour vous.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve, chapitre par chapitre, la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

5) Communication des décisions prises par monsieur le Président conformément à la délibération du 30 juin 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué certains de ses pouvoirs au Président en application de l'article L.123-21 du code de l'action sociale et des familles

Bilan des aides facultatives attribuées depuis le 1^{er} octobre 2022 :

Nature de l'aide	Nombre de demandes	Signature	Montant accordé
Aide à la bouteille de gaz	1	Vice-présidente	29,90 €
Aide au carburant	1	Vice-présidente	30,00 €
Aides à la cantine scolaire	2	Vice-présidente	399,60 €
Aides alimentaires	3	Vice-présidente	148,35 €
TOTAL			607,85 €

Madame la Vice-présidente précise que les aides à la cantine scolaire ont été accordées à deux familles ukrainiennes pour les mois de mai, juin et juillet.

Bilan des élections de domicile depuis le 1^{er} septembre 2022 :

	Nombre de domiciliations	Nouvelles demandes	Fin d'élection de domicile	Motif de la fin d'élection de domicile
Au 31 décembre 2021, le CCAS enregistrait 22 domiciliations				
Septembre	18		2	Plus de manifestation depuis plus de 3 mois / Domicile stable
Octobre	17		1	Hébergement chez un proche

6) Informations

Bilan sur les Goûters Pratiques Séniors

Dans le cadre des Goûters Pratiques Séniors, le CCAS de Vittel a mis en place une quinzaine d'actions à destination des séniors sur l'année 2022. Au total, **114** personnes ont bénéficié de ces ateliers.

Ateliers prévus et réalisés :

- De janvier à mars : découverte de la tablette numérique avec SOS FUTUR avec 10 séances ouvertes pour 10 séniors
- De mai à juin : perfectionnement à la tablette numérique avec SOS FUTUR avec 8 séances ouvertes pour 10 séniors
- De mars à avril : nutrition et numérique avec Malakoff Humanis soit 1 groupe de 7 séniors et 1 groupe de 5 séniors et 7 séances par groupe
- De mars à juin : approfondissement des techniques de sophrologie avec 10 séances assurées par une professionnelle pour 11 séniors
- De mars à septembre : balades oxygénantes organisées par les animateurs du CCAS avec 8 séances pour 27 séniors et 9 BRSA
- De mai à juillet : art sur verre avec l'association Verre d'O soit 2 groupes et 4 séances par groupe pour 10 séniors
- Juin : sortie à l'Opéra de Nancy avec une visite guidée, une conférence et une représentation de la Tosca avec 37 séniors et 12 BRSA
- Septembre : balade guidée dans les Hautes-Vosges avec l'agence Touring pour 9 séniors et 5 BRSA
- Octobre : sortie à Metz avec visite guidée de la cathédrale et du musée Pompidou par des conférenciers pour 33 séniors et 7 BRSA
- Septembre à novembre : équilibre alimentaire par des diététiciennes du CHOV soit 2 groupes et 4 séances par groupe pour 10 séniors et 10 BRSA
- Octobre : Zen'iors au volant avec la Mutualité Française soit 4 séances pour 23 séniors
- Octobre à novembre : langue des signes (niveau 1) avec l'URAPEDA Lorraine soit 6 séances pour 8 séniors
- Octobre à novembre : langue des signes (découverte) avec l'URAPEDA Lorraine soit 2 mercredis pour 7 séniors et 6 enfants de la Maison de l'Enfance

Ateliers non prévus et réalisés :

- Mai : découverte sport santé avec 1 séance découverte pour 2 séniors
- Septembre à janvier : la mémoire tactile – entretenir sa mémoire avec Siel Bleu soit 15 séances pour 14 séniors

Ateliers prévus et non réalisés reportés en 2023 :

- Les gestes de 1^{er} secours avec l'antenne de la Croix-Rouge de Vittel
- Le Forum Séniors

Sylvie DUVERGEY demande si tous les séniors peuvent participer aux GPS, et à quelle fréquence ils sont organisés.

Joëlle HUMMEL déplore un manque de communication, notamment auprès des associations de personnes âgées.

Madame la Vice-présidente précise que chaque personne intéressée de 60 ans et plus est invitée à se rendre à la Maison Ressources pour s'inscrire. Dès qu'un atelier est mis en place ou qu'une sortie est organisée, les personnes inscrites sur le listing sont informées par courrier ou par courriel. Les places étant limitées, seuls les demandes des premiers inscrits seront satisfaites.

Elle signale que les travaux pour l'installation de France services au 1^{er} étage de la Maison Ressources démarrent en janvier. Durant une dizaine de mois, le CCAS manquera de place pour organiser ses actions, même s'il est prévu de rediriger certains partenaires vers le CPO ou la Maison des associations.

7) Questions diverses

Madame la Vice-présidente informe du passage du Saint-Nicolas le 06 décembre prochain dans les écoles maternelles de Vittel le matin et dans les deux maisons de retraite l'après-midi.

Sylvie CONRAUD regrette que la ville n'ait pas prévu l'installation de chalets lors de l'organisation de la Saint-Nicolas le samedi 03 décembre.

Madame la Vice-Présidente précise que les chalets deviennent fragiles et qu'il convient de limiter leur manipulation pour préserver leur longévité.

Joëlle HUMMEL regrette le manque de communication entre la ville et les associations concernant l'organisation de certaines manifestations, comme par exemple le Téléthon.

Charline LEHMANN annonce le retour du Téléthon au CPO de Vittel le 02 décembre prochain à partir de 19h. Un tournoi de volley sera organisé avec la participation de 25 équipes issues des associations. La buvette et la restauration sur place seront assurés par l'association « Le Courageux Combat d'Antoine ». Elle précise que la ville seule ne peut pas porter l'organisation du Téléthon et que toutes les associations peuvent se faire connaître. Pour cette année, seul "le courageux combat d'Antoine" s'est manifesté et le manque de temps n'a pas permis d'organiser une réunion de concertation.

Madame la Vice-présidente informe que le CCAS organise une course d'orientation au parc thermal le vendredi 25 novembre 2022 à 9h30 à l'occasion du moi(s) sans tabac. Une collation sera offerte à l'issue de la manifestation à 11h30 sous la galerie thermale.

Sylvie DUVERGEY transmet les derniers chiffres de fréquentation des Restos du Cœur. Elle constate une augmentation significative des bénéficiaires soit 165 personnes de plus, essentiellement des retraités touchés par l'augmentation du prix de l'énergie.

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55.

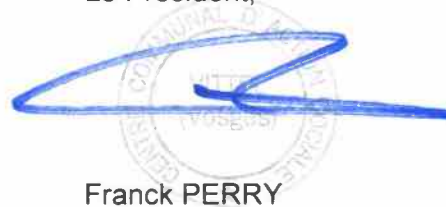
Vittel, le 24 novembre 2022

Le secrétaire de séance

Jacky CANEPA



Le Président,



Franck PERRY